

1. Fournisseur	
<p><b>Mitsubishi Chemical Advanced Materials</b>                  I.P. Noord – Galgenveldstraat 12                  B – 8700 Tielt                  Tel.: +32/(0)51/42 35 11                  Fax: +32/(0)51/42 33 00</p>	
2. Description du produit	
<p><b>Nom commercial du produit:</b> <b>Ketron® HPV PEEK</b>                  Ces produits sont des 'articles' selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH).</p> <p><b>Caractérisation du matériau:</b> Polyétheréthercétone + fibres de carbone + PTFE + graphite                  [PEEK-(CF+CD+PTFE)]</p>	
3. Caractéristiques du produit	
<b>Forme:</b>	demi-produits (barres rondes, plaques, ébauches creuses) / pièces finies usinées à partir de demi-produits
<b>Couleur:</b>	noir
<b>Odeur:</b>	inodore
<b>Densité:</b>	1,45 g/cm <sup>3</sup>
<b>Température de fusion:</b>	340 °C
<b>Température de transition vitreuse:</b>	-
<b>Température de décomposition:</b>	> 400 °C
<b>Température d'auto-ignition:</b>	595 °C
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	insoluble
	<b>Méthodes d'essai</b>
	ISO 1183-1
	ISO 11357-1/-3
	ISO 11357-1/-2
	ASTM D 1929
<p><small>Des valeurs pour cette propriété ne sont mentionnées que pour des matériaux amorphes et non pas pour des matériaux semi-cristallins.</small></p>	
4. Manipulation et stockage	
<b>Usage:</b>	Lors de l'usinage des demi-produits, écarter les déchets d'usinage (copeaux, morceaux résiduels, ...) du sol (danger de glissade ou de trébuchement) et respecter la valeur limite de concentration de poussières fines sur le lieu de travail en vigueur dans votre pays. Porter des lunettes de sécurité pendant l'usinage.
<b>Stockage:</b>	Les produits doivent être gardés à l'intérieur dans un environnement normal (dans l'air à 10 - 30 °C / 30 - 70% HR) et à l'abri de toutes sources de dégradation comme la lumière solaire, des lampes UV, des produits chimiques (contact direct ou indirect), la radiation ionisante, des flammes, etc. Au cours du temps, des changements dimensionnels des produits (cambrure, retrait, ...) ainsi que des légers changements de couleur de la surface peuvent se produire. Ce dernier ne pose en général pas de problèmes dans le cas de demi-produits puisque dans la plupart des cas la couche superficielle est quand-même enlevée lors de la fabrication de pièces finies par usinage.
<b>Mesures de précaution:</b>	Les recommandations industrielles standard sur la sécurité au travail sont à observer. Des températures au-dessus de la température de fusion sont à éviter.

## 5. Mesures de lute contre l'incendie

### Moyens d'extinction appropriés:

De l'eau, des mousses, des poudres, du CO2. À adapter à la nature et l'étendue de l'incendie.

### Produits de décomposition nuisibles:

En cas de surchauffe et de combustion, les produits engendrés sont principalement de l'oxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des hydrocarbures fluorés et de l'acide fluorhydrique. La formation d'autres produits de décomposition nuisibles dépend des conditions de l'incendie et ne peut pas être exclue.

### Équipement de protection spécial:

Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes et des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et/ou les yeux. Dans le cas d'exposition aux concentrations importantes de vapeurs de combustion, transporter le patient au grand air. Si le polymère fondu contacte la peau, rincer abondamment la partie affectée à l'eau froide et consulter un médecin pour les soins ultérieurs.

## 6. Considérations relatives à l'élimination

Selon le 'Catalogue européen des déchets et la liste des déchets dangereux', les déchets non-contaminés des produits ne sont pas classifiés comme dangereux. Les codes à six chiffres suivants peuvent être utilisés:

- 07 02 13 déchets plastiques provenant de la FFDU de matières plastiques
- 12 01 05 déchets de matières plastiques d'ébarbage et de tournage
- 16 01 19 matières plastiques provenant de véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tous terrains) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules
- 17 02 03 matières plastiques, déchets de construction et de démolition
- 20 01 39 matières plastiques, déchets municipaux (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément

### Élimination de déchets:

Si le recyclage n'est pas possible, incinération ou décharge contrôlée selon la législation et la réglementation locale.  
Les produits ne contiennent pas de pigments de cadmium ou de stabilisants à base de cadmium.  
Ils ne sont pas biodégradables, mais basé sur nos connaissances actuelles ces produits ne sont pas nuisibles à l'environnement.

## 7. Informations relatives à l'étiquetage et au transport

### Classification et étiquetage:

L'étiquetage de signaux de détresse selon les directives de l'UE applicables n'est pas requis.

### Réglementation de transport international:

Non applicable

## 8. Autres informations

Consulter le site web de Mitsubishi Chemical Advanced Materials pour les dernières informations sur les produits Mitsubishi Chemical Advanced Materials (fiches techniques, programme de livraison, instructions d'usage, résistance chimique, information législative ...) ainsi que pour nos déclarations concernant le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH).

**Ketron®** is a registered trademark of **Mitsubishi Chemical Advanced Materials**.

Veillez aussi prêter attention au désistement à la page 3 de ce document.

La présente brochure et toutes les données et spécifications publiées sur notre site Internet ont pour but de fournir des informations générales sur les produits d'ingénierie plastique (les "Produits") fabriqués et offerts par Mitsubishi Chemical Advanced Materials et servent d'information générale. Toutes données et descriptions en relation avec les Produits sont de nature purement indicative. Ni la présente brochure ni les données et spécifications présentées sur notre site Internet ne créent ou ne peuvent être utilisées pour créer une quelconque obligation juridique ou contractuelle.

Toute illustration des possibilités d'application des Produits ne sert qu'à illustrer le potentiel de ces Produits, mais une telle illustration ne constitue en aucun cas un quelconque engagement. Indépendamment des tests que Mitsubishi Chemical Advanced Materials a pu effectuer en relation avec un Produit, Mitsubishi Chemical Advanced Materials ne dispose pas de l'expertise nécessaire pour évaluer l'aptitude de ses matériaux ou Produits pour une utilisation dans des applications spécifiques ou des produits fabriqués ou offerts par un client. Le choix du matériau de plastique le plus approprié dépend des informations disponibles sur la résistance chimique et sur l'expérience pratique, mais bien souvent des tests préliminaires sur la pièce en plastique finie à des conditions d'utilisation réelles (juste concentration chimique, température et durée de contact, ainsi que d'autres conditions) sont nécessaires pour évaluer son aptitude définitive à une application donnée. Il est donc de la seule responsabilité du client de tester et évaluer l'aptitude et la compatibilité des Produits Mitsubishi Chemical Advanced Materials ainsi que leur compatibilité avec les applications, processus et utilisations envisagés, ainsi que de choisir les Produits qui dans l'appréciation du client répondent aux exigences applicables à l'utilisation spécifique du produit fini. Le client est seul responsable de l'application, du traitement ou de l'utilisation de l'information ou du produit mentionnés ci-avant, ou de toute conséquence qui pourrait en découler, et doit vérifier sa qualité et ses autres propriétés.